



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!

RAPPORT ANNUEL

2018-2019

Mise en perspective

Rapport annuel et reddition de comptes

L'apprentissage est complexe; l'être humain l'est tout aussi.

Travailler avec des données et des chiffres ne doit jamais nous éloigner des humains avec lesquels nous intervenons.

Comprendre les données en éducation exige que plusieurs facteurs soient questionnés, comme :

- Les caractéristiques individuelles et collectives des cohortes d'élèves, dont les profils d'apprenant;
- L'environnement pédagogique, dont la relation maître-élève;
- La relation parents-apprentissage et parents-école;
- L'environnement scolaire de l'école avec ses offres au niveau de l'organisation scolaire et parascolaire;
- Les mesures de soutien et d'accompagnement des élèves présentant des difficultés dans leurs apprentissages;
- L'organisation et la gestion des services.

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente et du directeur général	... 04
Conseil des commissaires	... 05
Faits saillants	... 06
Reddition de comptes — Plan d’engagement vers la réussite	
— Cadre légal	... 08
— Objectif 1 : D’ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d’élèves	... 09
— Objectif 2 : D’ici 2030, ramener à 8,0 % la proportion d’élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire	... 10
— Objectif 3 : D’ici 2030, porter à 90,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85,0 % la proportion de ces élèves titulaires d’un premier diplôme (DES ou DEP)	... 11
— Objectif 4 : D’ici 2030, pour notre commission scolaire, porter à 92,0 % le taux de réussite à l’épreuve ministérielle d’écriture, langue d’enseignement, de la 4 ^e année du primaire	... 11
Liste des travaux réalisés en 2018-2019 – Amélioration des bâtiments	... 12
Rapport concernant le plan de lutte pour contrer l’intimidation et la violence à l’école – Bilan 2018-2019	... 13
Augmentation des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle	... 16
Commission scolaire en chiffres	
— Coup d’œil sur l’organisation	... 18
— État financier 2018-2019	... 24
Rapports légaux	
— Rapport concernant l’application du code d’éthique et de déontologie applicable aux commissaires — Commissaire à l’éthique	... 28
— Rapport concernant l’application de la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Responsable de l’examen des plaintes	... 29
— Rapport concernant l’application de la procédure d’examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents — Protecteur de l’élève	... 31
— Rapport concernant l’application de la <i>Loi facilitant la divulgation d’actes répréhensibles</i> — Responsable du suivi des divulgations	... 32
— Rapport concernant l’utilisation des ressources — Objectifs, principes et critères de répartition des ressources	... 33
— Rapport concernant l’utilisation des ressources — Application de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d’état	... 34
Remerciements	... 36

MILLES ET UN REGARDS... UNE VISION!

C'est avec beaucoup de fierté que nous partageons avec vous le rapport annuel 2018-2019 de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup.

Ce document, prescrit par la Loi sur l'instruction publique, fait partie des différents outils que réalise annuellement la commission scolaire pour rendre compte à la population et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) des services qu'elle offre sur l'ensemble de son territoire. Il présente les résultats que nous avons obtenus en regard des orientations que nous nous sommes données à l'intérieur de notre Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022. Il est important de rappeler que le rapport annuel est devenu une pièce maîtresse en matière de reddition de comptes.

À la lecture du rapport 2018-2019, vous pourrez constater que notre organisation continue de se démarquer, tout en jouant pleinement son rôle dans la communauté, et qu'elle fait encore figure de modèle au Québec.

Quant au taux de diplomation et de qualification de nos élèves avant l'âge de 20 ans, il a atteint un sommet en 2017-2018 (donnée la plus récente) se situant à 83,5 %. Il s'agit d'un écart positif de 4,9 % par rapport au réseau public (78,6 %).

Concernant le taux de sorties sans diplôme ni qualification de nos élèves (décrocheurs), il frôle la barre des 9 % en 2016-2017 (donnée la plus récente) après avoir atteint un creux historique de 6,6 %, en 2014-2015. Ce taux place à nouveau notre commission scolaire parmi les plus performantes de la province où le taux moyen se situe à 15,1 %.

Nous ne pouvons évidemment passer sous silence les bonnes performances de nos élèves en formation générale des adultes et en formation professionnelle dont vous pourrez apprécier les résultats dans le présent rapport.

Ces bonnes notes, nous les devons à l'ensemble de notre personnel qui s'investit sans compter, avec passion et surtout professionnalisme. Nous voulons souligner l'excellent travail de l'ensemble de nos employés qui se dévouent à la réussite de nos élèves. Nous les devons aussi à toute la communauté éducative. À cet égard, nous tenons à remercier les parents, les membres des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des organismes de participation des parents et du conseil des commissaires, ainsi que les partenaires pour leur implication et surtout pour leur engagement envers notre école publique, une école qui se démarque par sa diversité, son esprit d'entrepreneuriat, sa créativité et sa vitalité.

2018-2019 aura finalement été une année de transition importante pour la commission scolaire. En plus de marquer la fin d'un Plan stratégique de 5 ans, elle aura vu naître une nouvelle formule de gouvernance et de reddition de compte : le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Elle aura aussi été marquée par le départ à la retraite de monsieur Yvan Tardif, directeur général de la commission scolaire depuis 15 ans. Il a été remplacé par monsieur Antoine Déry, à qui le conseil des commissaires a donné toute sa confiance pour la suite des choses le 4 avril 2018.

Encore cette année, nous avons su maintenir des services de qualité, et ce, malgré le contexte budgétaire, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente de nos ressources.

Bonne lecture!



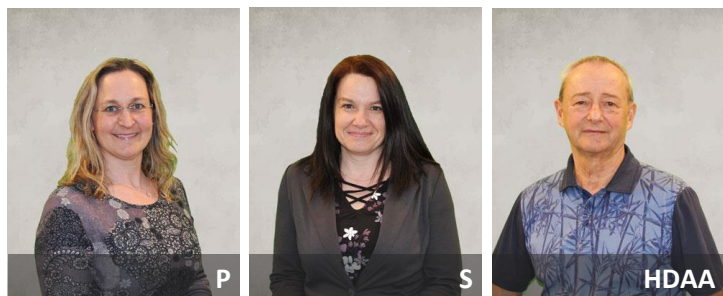
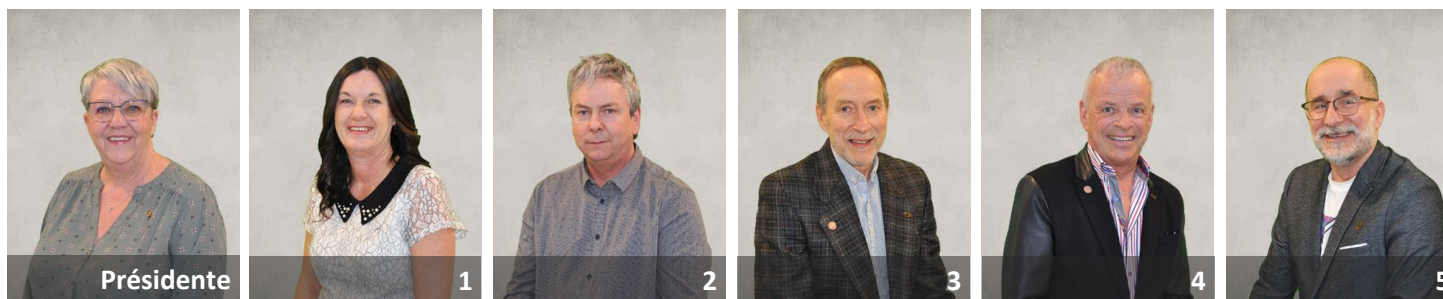
Antoine Déry, directeur général



Edith Samson, présidente



CONSEIL DES COMMISSAIRES (AU 30 JUIN 2018)



Présidente : Edith Samson

Circonscription 1 : MRC de Rivière-du-Loup – secteur nord — Nadia Tardif

Circonscription 2 : MRC de Rivière-du-Loup – secteur sud — Alain Castonguay

Circonscription 3 : Rivière-du-Loup – secteurs Parc Cartier et Saint-Patrice nord — Bernard Pelletier

Circonscription 4 : Rivière-du-Loup – secteurs Saint-Patrice sud et Saint-François-Xavier — Yves Mercier

Circonscription 5 : Rivière-du-Loup – secteurs Beaubien et Saint-Ludger — Sylvain Bureau

Circonscription 6 : MRC de Kamouraska – secteur nord — Nancy St-Pierre

Circonscription 7 : MRC de Kamouraska – secteur centre — Céline Langlais

Circonscription 8 : MRC de Kamouraska – secteur sud et MRC de L'Islet – secteur nord — Carole Lévesque

Circonscription 9 : La Pocatière — Martine Hudon

Commissaire-parent, ordre d'enseignement primaire : Magali Émond

Commissaire-parent, ordre d'enseignement secondaire : Marie-Lyne Cayouette

Commissaire-parent, parents d'élève HDAA : Claude Beaulieu

**LES CHIFFRES
DE L'ANNÉE 2018-2019**

30 élèves

C'est le nombre de sorties sans diplôme ni qualification pour l'année scolaire 2016-2017 (données la plus récente). Ce nombre représente un taux de sortie sans diplôme ni qualification de 9,0 %, comparativement au taux du réseau public qui se situe à 15,1 %.

1 445

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté à temps plein ou partiel le centre d'éducation des adultes en 2018-2019, tous parcours confondus. Ces élèves ont fréquenté l'un de nos trois centres situés à Rivière-du-Loup, Saint-Pascal et La Pocatière.

85 %

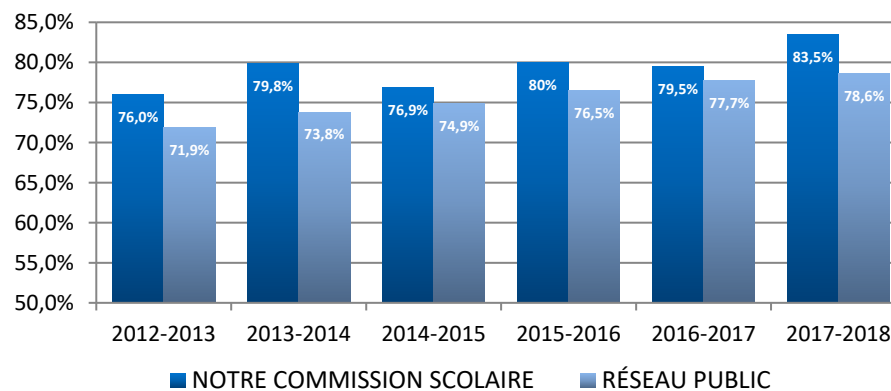
C'est le pourcentage des élèves âgés entre 16 et 18 ans qui ont atteint leur objectif de formation au centre d'éducation des adultes.

89,7 %

C'est le taux de réussite de nos élèves à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire pour 2018-2019.

Rapport annuel, page 11

83,5 %*



C'est le taux de diplomation et de qualification de nos élèves, en 2017-2018.

Rapport annuel, page 11

** Dernière donnée disponible*

92,6 %

C'est le taux d'élèves entrant pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2017, et ce, avant l'âge de 13 ans. Le réseau public se situe à 87,7 %.

*Rapport annuel, page 10
* Dernière donnée disponible*

35

C'est le nombre d'élèves inscrits certifiés dans un parcours de formation axée sur l'emploi.



1 062

C'est le nombre d'élèves ayant fréquenté à temps plein ou partiel nos centres de formation professionnelle en 2018-2019, tous parcours confondus.

Rapport annuel, pages 16 et 17

6 377

C'est la clientèle que nous avons dans nos écoles primaires et secondaires. À ce nombre, il faut ajouter plus de 701 élèves en formation professionnelle et à l'éducation des adultes (ETP).

Rapport annuel, page 18

Un peu plus de
104 000 000

C'est le budget annuel de la commission scolaire. En 2018-2019, plus de 9,0 millions \$ ont été investis en travaux d'amélioration de ses bâtiments.

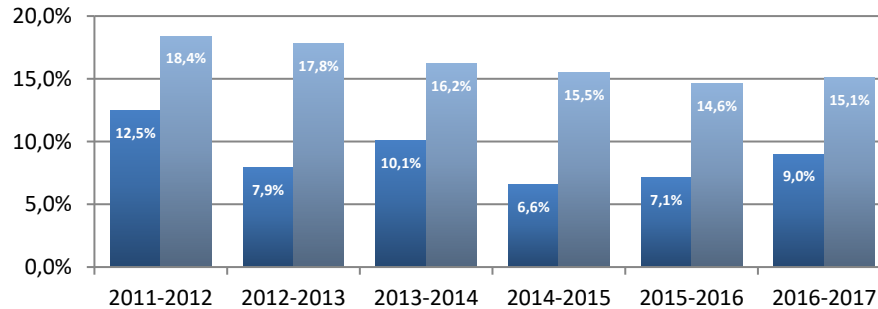
Rapport annuel, pages 12 et 24 à 27

Moins de
4,5 %

C'est le pourcentage des dépenses de fonctionnement de nature administrative sur les dépenses totales.

Rapport annuel, pages 24 et 25

9,0 %



■ NOTRE COMMISSION SCOLAIRE ■ RÉSEAU PUBLIC

C'est le taux de sortie sans diplôme ni qualification de nos élèves (décrocheurs) (données la plus récente).

7 550 000

C'est le budget annuel consacré au transport scolaire de nos élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes. 5 314 élèves ont bénéficié du service de transport scolaire en 2018-2019.

Rapport annuel, page 22

71 %

C'est le pourcentage de nos établissements qui n'ont connu aucun acte d'intimidation ou de violence en 2018-2019.

Rapport annuel, page 14



LE CADRE LÉGAL — RAPPORT ANNUEL ET REDDITION DE COMPTES

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la reddition de comptes.

Loi sur l’instruction publique — Commission scolaire

Rapport annuel et reddition de comptes

Art. 220 — La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu’elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également au ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l’Éducation, du Loisir et du Sport *[sic]*.

La commission scolaire transmet une copie du rapport au ministre et le rend public.

Pouvoirs du ministre

Art. 457.4 — Le ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l’élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

Le ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu’il détermine.

Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Évaluation des résultats par le ministre

Art. 459.4 — Le ministre procède à l’évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu’il détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire.

Le ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d’assurer l’atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et le ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, le ministre estime qu’il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, il peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que le ministre détermine.

Plan d’engagement vers la réussite

Art. 209.1 — Pour l’exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque commission scolaire établit un plan d’engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Le plan d’engagement vers la réussite doit également, le cas échéant, répondre aux attentes signifiées en application de l’article 459.2. En outre, sa période doit s’harmoniser avec celle du plan stratégique du ministère conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l’article 459.3.

Ce plan, qu’elle peut actualiser au besoin, doit comporter :

- 1° le contexte dans lequel elle évolue, notamment les besoins de ses écoles et de ses centres, les principaux enjeux auxquels elle est confrontée ainsi que les caractéristiques et les attentes du milieu qu’elle dessert;
- 2° les orientations et les objectifs retenus;
- 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le plan;
- 4° les indicateurs, notamment nationaux, utilisés pour mesurer l’atteinte des objectifs et cibles visés;
- 5° une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à leur qualité;
- 6° tout autre élément déterminé par le ministre.

NOS OBJECTIFS

Objectif 1 : D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Cible 1

CIBLE 1 : ÉCARTS DE RÉUSSITE ENTRE LES GARÇONS ET LES FILLES

Le taux de diplomation et de qualification de la cohorte de 2011-2018 établit la proportion des élèves qui, nouvellement inscrits en 1^{re} secondaire au début de l'année scolaire 2011-2012, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification jusqu'en 2017-2018.

COHORTE	INDICE DE DÉPART (2008-2015)	RÉSULTATS ACTUELS (2011-2018)	CIBLE (2015-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	10,1 %	9,5 %	6,1 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	16,0 %	11,0 %	14,0 %

Constat du résultat commission scolaire en lien avec le résultat du réseau public :

Cible atteinte

Bien que l'écart entre les garçons et les filles soit supérieur à la moyenne nationale, il a considérablement diminué pour atteindre 11,0 %, dépassant ainsi la cible de 14,0 % fixée pour l'année 2022. Notons que la diminution de l'écart de réussite entre les garçons et les filles est due à l'amélioration des résultats chez les garçons, ce qui constitue une excellente nouvelle.

Objectif 1 : D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Cible 2

CIBLE 2 : ÉCARTS DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES HDAA ET LES ÉLÈVES RÉGULIERS

COHORTE	INDICE DE DÉPART (2008-2015)	RÉSULTATS ACTUELS (2011-2018)	CIBLE (2015-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	34,1 %	30,2 %	25,3 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	41,3 %	26,7 %	30,0 %

Constat du résultat commission scolaire en lien avec le résultat du réseau public :

Cible atteinte

Actuellement, la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup enregistre un écart de 3,5 % avec les résultats du réseau public.

NOS OBJECTIFS

Objectif 1 : D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves

Cible 3

CIBLE 3 : ÉCARTS DE RÉUSSITE ENTRE LES ÉLÈVES DES MILIEUX DÉFAVORISÉS ET L'ENSEMBLE DES ÉCOLES

COHORTE	INDICE DE DÉPART (2008-2015)	RÉSULTATS ACTUELS (2011-2018)	CIBLE (2015-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	8,9 %	8,2 %	6,5 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	3,1 %	0,5 %	2,0 %

Cible atteinte

Constat du résultat commission scolaire en lien avec le résultat du réseau public :

Actuellement, la commission scolaire se situe à 7,7 % en dessous de l'écart du secteur public, ce qui est excellent.

Source : MEES, Charlemagne, Objectif 2 de la Politique de réussite, résultat par CS

OBJECTIF 2

Objectif 2 : D'ici 2030, ramener à 8,0 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire

Parmi les élèves qui sont inscrits pour la première fois en 1^{re} secondaire au 30 septembre 2017, proportion de ceux entrant à 13 ans ou plus.

COHORTE	INDICE DE DÉPART (2008-2015)	RÉSULTATS ACTUELS (2011-2018)	CIBLE (2015-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	12,6 %	12,3 %	11,4 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	9,2 %	7,4 %	9,0 %

Cible atteinte

Constat du résultat commission scolaire en lien avec le résultat du réseau public :

L'écart de la situation actuelle de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup avec l'ensemble du réseau public est de - 4,9 %. Elle se situe donc avantageusement en dessous de la moyenne.

Source : MEES, Charlemagne, Objectif 6 de la Politique de réussite, résultat par CS

NOS OBJECTIFS

Objectif 3 : D'ici 2030, porter à 90,0 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85,0 % la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES ou DEP)

OBJECTIF 3

Le taux de diplomation et de qualification de la cohorte de 2011-2018 établit la proportion des élèves de moins de 20 ans qui, nouvellement inscrits en 1^{re} secondaire au début de l'année scolaire 2011-2012, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification jusqu'en 2017-2018.

COHORTE	INDICE DE DÉPART (2008-2015)	RÉSULTATS ACTUELS (2011-2018)	CIBLE (2015-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	78,8 %	78,6 %	84,0 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	76,9 %	83,5 %	84,0 %

Constat du résultat commission scolaire en lien avec le résultat du réseau public :

L'écart de la situation actuelle de la Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup avec l'ensemble du réseau public est de + 4,9 %. Elle se situe donc avantageusement au-dessus de la moyenne. La cible est presque atteinte.

Source : MEES, Charlemagne, *Objectif 2 de la Politique de réussite, résultat par CS*

OBJECTIF 4

Objectif 4 : D'ici 2030, pour notre commission scolaire, porter à 92,0 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4^e année du primaire

INDICE DE DÉPART DE LA COMMISSION SCOLAIRE COHORTE 2008-2015	RÉSULTAT COMMISSION SCOLAIRE 2018-2019	CIBLE DE LA COMMISSION SCOLAIRE 2015-2022
89,8 %	89,7 %	90,0 %

Constat du résultat commission scolaire en lien avec la cible PEVR 2015-2022 :

Les résultats actuels nous indiquent que nous avons mis en place des actions gagnantes pour accompagner nos établissements dans la réussite de cet objectif. La commission scolaire s'engage donc à poursuivre son travail d'accompagnement et de collaboration avec l'ensemble du personnel concerné par cette cible.

Source : Commission scolaire (données)

NOS OBJECTIFS

Objectif 5 : D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.

OBJECTIF 5

ANNÉE	INDICE DE DÉPART (2016-2017)	RÉSULTATS ACTUELS (2017-2018)	CIBLE (2021-2022)
ENSEMBLE DU QUÉBEC	68,0 %	---	85,0 %
NOTRE COMMISSION SCOLAIRE	86,0 %	81,4 %	90,0 %

LISTE DES TRAVAUX RÉALISÉS EN 2018-2019 — AMÉLIORATION DES BÂTIMENTS

Installation d'un système de géothermie (phase 3B) – **École secondaire Chanoine-Beudet**
 Réfection des salles de toilettes et des douches (phase 2) – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Réfection du stationnement pour personnes handicapées – **École secondaire de Rivière-du-Loup**
 Réfection des salles de toilettes – **École Saint-Louis de Kamouraska**
 Réfection du revêtement extérieur – **École Saint-Louis de Kamouraska**
 Remplacement partiel des fenêtres – **École Saint-Louis de Kamouraska**
 Réfection de la toiture – **École Saint-Louis de Kamouraska**
 Réfection du stationnement – **École Saint-Louis de Kamouraska**
 Drainage des fondations – **École Roy**
 Réfection des salles de toilettes – **École Roy**
 Réfection complète de la toiture – **École Saint-Bruno**
 Réfection de la toiture de tôle, aile A – **École La Croisée I**
 Agrandissement et réaménagement (secteur 468) – **Centre de services de Rivière-du-Loup**
 Correction de l'accessibilité – **École Les Pèlerins**
 Remplacement complet des revêtements de planchers – **École Les Pèlerins**
 Remplacement des finis intérieur – **École Les Pèlerins**
 Réfection des salles de toilettes – **École Les Pèlerins**
 Peinture complète de l'école – **École Les Pèlerins**
 Aménagement d'une bibliothèque – **École Les Pèlerins**
 Construction d'un nouveau gymnase – **École La Croisée II**
 Installation d'unités modulaires – **École Saint-Modeste**
 Installation d'unités modulaires – **École internationale Saint-François-Xavier**

RAPPORT CONCERNANT LE PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE – BILAN 2018-2019 (article 220 LIP)

En conformité à l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, la commission scolaire doit faire mention dans son rapport annuel, de manière distincte pour chacune de ses écoles, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance du directeur général de la commission scolaire par le directeur de l'école, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Les éléments pris en compte aux fins du rapport annuel sont ceux qui ont été répertoriés par les écoles et pour lesquels les intervenants scolaires ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence tels que définis à l'article 13 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

De plus, chacun des établissements de la commission scolaire procède annuellement à l'actualisation de son plan d'action. Celui-ci comprend notamment le portrait de la situation et son analyse, les objectifs prioritaires, ainsi que les actions à poser de façon globale allant de la prévention à l'intervention.

Aussi, depuis 2013, neuf établissements de la commission scolaire participent à une étude visant à dresser un portrait national de la violence dans les écoles primaires et secondaires et à suivre le phénomène au fil des ans. Ce projet est mené par l'Équipe de recherche sur la sécurité et la violence dans les écoles québécoises (SEVEQ). Cette participation permet à ces établissements d'obtenir un portrait des manifestations de violence, ainsi que du sentiment de sécurité dans son ensemble. Le questionnaire est complété par des élèves, des parents et des membres du personnel. Pour certaines autres écoles, des questionnaires élaborés par différents professionnels sont utilisés aux mêmes fins.

Description générale des interventions

Lorsque des situations surviennent, des rencontres sont effectuées auprès de l'auteur ou des auteurs ainsi qu'auprès de l'élève qui subit l'acte de violence ou d'intimidation. Au besoin, le ou les témoins sont également rencontrés. Les parents des élèves concernés sont contactés, afin d'être informés de la situation et des mesures d'aide et de soutien offertes ainsi que des conséquences qui s'appliquent, s'il y a lieu. Les suspensions internes ou externes sont utilisées occasionnellement et un protocole de retour est prévu avant la réintégration de l'élève fautif. Selon l'analyse de la situation, des partenaires extérieurs peuvent également être impliqués. Par la suite, des procédures sont mises en place afin de s'assurer que l'événement est bien terminé et que les chances de récurrence sont considérablement diminuées.

En complément à ces interventions, différentes mesures préventives sont en place dans les écoles, notamment des ateliers de groupe misant sur le rôle des témoins, sur les relations interpersonnelles harmonieuses ou encore à propos de stratégies de résolution de conflit.

Il est à noter qu'un geste répréhensible, même s'il n'entre pas dans ces définitions, peut faire l'objet d'interventions en vertu du code de vie de l'école.

TABLEAU SYNTHÈSE NATURE DES ÉVÉNEMENTS ¹ DÉCLARÉS PAR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PROPORTION DES PLAINTES DÉPOSÉES AUPRÈS DU PROTECTEUR DE L'ÉCOLE	
ÉCOLE ROY ET JOLY	Fréquence et nature des événements
Il y a eu 5 événements d'intimidation ² ou de violence ³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.	
ÉCOLE SACRÉ-CŒUR	Fréquence et nature des événements
Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation ² ou de violence ³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.	
ÉCOLE DE LA MARÉE-MONTANTE, DE L'ORÉE-DES-BOIS ET DE L'ÉTOILE-FILANTE	Fréquence et nature des événements
Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation ² ou de violence ³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.	
ÉCOLE DES VENTS-ET-MARÉES, DE LA PRUCHIÈRE ET DE L'AMITIÉ	Fréquence et nature des événements
Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation ² ou de violence ³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.	
ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET	Fréquence et nature des événements
Il y a eu moins de 5 événements d'intimidation ² ou de violence ³ dans cette école. Étant donné ce petit nombre, les indications de fréquence ne sont pas significatives.	

¹ Rappel : Les événements pris en compte aux fins du rapport annuel sont ceux qui ont été répertoriés par l'école et pour lesquels les intervenants scolaires ont conclu, après évaluation, qu'il s'agit bien d'actes d'intimidation ou de violence, tels que définis à l'article 13 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) et qui, conséquemment, ont fait l'objet d'un rapport sommaire au directeur général.

² Intimidation : « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non, à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace (textos, photos, vidéos, messages), dans le contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. » (article 13 LIP)



³ *Violence : « Toute manifestation de force, de forme verbale (insulte, cris), écrite (textos, notes, etc.), physique (coups, blessures), psychologique (menaces, dénigrement, rumeurs, exclusion) ou sexuelle (propos ou comportements déplacés, gênants, humiliants, etc.), exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d’engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l’opprimer en s’attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. » (article 13 LIP)*

ÉCOLE MOISSON-D’ARTS, LA CHANTERELLE, NOTRE-DAME-DU-SOUIRE ET RIOU	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE DES VIEUX-MOULINS ET SAINT-MODESTE	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE VENTS-ET-MARÉES ET DESBIENS	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE INTERNATIONALE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE LA CROISÉE	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE ET LES PÈLERINS	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE LANOUILLE	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE HUDON-FERLAND, SAINTE-HÉLÈNE ET SAINT-LOUIS (SAINT-JOSEPH)	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE MONSIEUR-BOUCHER, SAINT-LOUIS (KAMOURASKA) ET SAINT-BRUNO	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE SAINT-PHILIPPE, NOTRE-DAME ET J.-C.-CHAPAIS	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE SECONDAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE
ÉCOLE POLYVALENTE LA POCATIÈRE	AUCUN ÉVÉNEMENT D’INTIMIDATION OU DE VIOLENCE



AUGMENTATION DES ÉLÈVES DE MOINS DE 20 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Au cours des dernières années, les inscriptions totales dans notre centre de formation professionnelle ont connu une baisse constante en raison de la décroissance démographique et du fort potentiel d'emplois disponibles pour la clientèle de plus de 20 ans. Nous sommes passés de 881 ETP en 2010-2011 à 524 ETP en 2018-2019, une baisse dramatique de 40,5 % en 8 ans.

L'augmentation des élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle, même minime, se voulait donc un défi de taille.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)

Le premier tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, provenant du territoire de la commission scolaire, qui s'inscrit pour une première fois, à temps plein, en formation professionnelle, dans notre centre. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE EN FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)			
ANNÉE	TOTAL	MASCULIN	FÉMININ
2010-2011	100	83	17
2011-2012	129	94	35
2013-2014	133	107	26
2015-2016	120	89	31
2017-2018	110	85	25
2018-2019	113	91	22

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 133 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2013-2014, la courbe représentant le nombre d'élèves s'est stabilisée aux environs de 110.



PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE TOUTES PROVENANCES INSCRITE À NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)

Le deuxième tableau dresse un portrait de la clientèle de moins de 20 ans, de toutes provenances, qui s’inscrit pour une première fois, à temps plein, dans notre centre de formation professionnelle. Il distingue la clientèle de sexe masculin et de sexe féminin.

PORTRAIT DE LA CLIENTÈLE DE TOUTES PROVENANCES INSCRITE À NOTRE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE (MOINS DE 20 ANS)					
ANNÉE	TOTAL	PROVENANT DE NOTRE COMMISSION SCOLAIRE		AUTRES PROVENANCES	
2010-2011	312	100		212	
		M : 83	F : 17	M : 185	F : 27
2012-2013	433	135		298	
		M : 103	F : 32	M : 257	F : 41
2013-2014	408	133		275	
		M : 107	F : 26	M : 237	F : 38
2015-2016	362	120		242	
		M : 89	F : 31	M : 211	F : 31
2017-2018	343	110		233	
		M : 85	F : 25	M : 202	F : 31
2018-2019	312	113		199	
		M : 91	F : 22	M : 169	F : 30

CONSTAT

Après avoir atteint un sommet de 433 élèves de moins de 20 ans inscrits en formation professionnelle en 2012-2013, le nombre d’élèves est redescendu à 312 en 2018-2019. Cette donnée est comparable au résultat de l’année de référence 2010-2011. Quant à nos cibles initiales fixées en 2010-2011, nous pouvons constater que le nombre d’inscriptions totales a connu une croissance du nombre d’élèves entre 2010 et 2018, pour ensuite connaître une décroissance en 2018-2019 nous ramenant à la donnée de référence. Le nombre d’inscriptions chez la clientèle de sexe féminin a, pour sa part, connu une hausse depuis 2010-2011 pour atteindre un sommet de 73 élèves et par la suite, se maintenir à plus de 50 élèves. Quant à ce constat, il faut souligner que les programmes offerts à notre centre de formation professionnelle sont, en grande majorité, des métiers traditionnellement plus masculins.

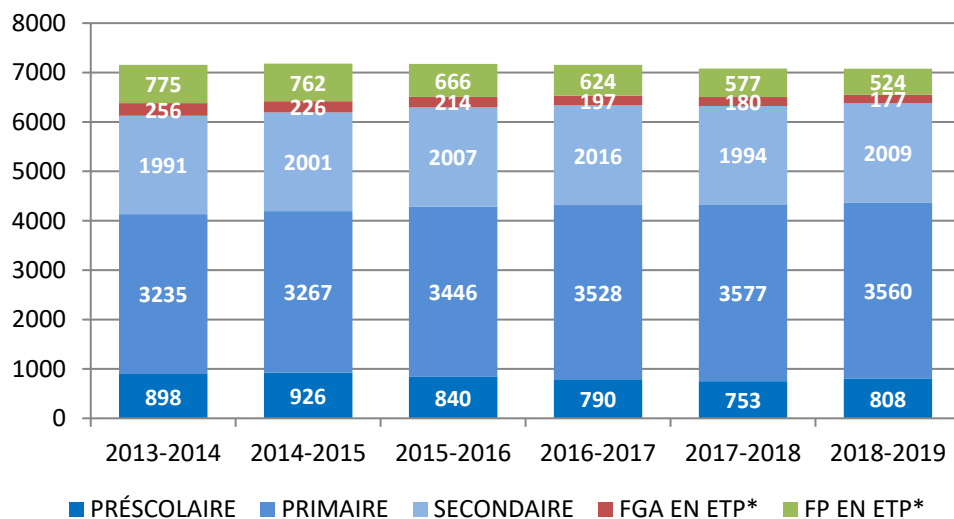


COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION — EFFECTIF SCOLAIRE

La commission scolaire comptait en 2018-2019 près de 7 100 élèves, dont 6 377 au préscolaire, primaire et secondaire, une hausse de quelque 53 élèves, à ce chapitre, par rapport à 2017-2018. On constate une baisse des ETP (équivalents temps plein) tant en formation générale des adultes, qu'en formation professionnelle.

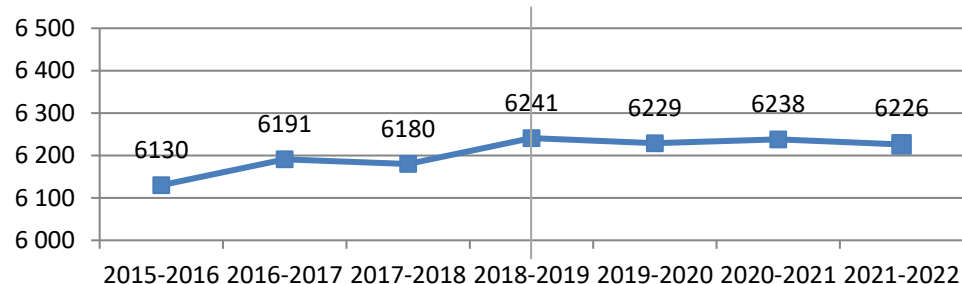
Selon les prévisions du MEES, la clientèle scolaire au préscolaire, au primaire et au secondaire devrait continuer de croître légèrement au cours des prochaines années. Elle aurait atteint son sommet en 2018-2019, avec 6 241 élèves, sommet qui fût dépassé par 136 élèves. Elle devrait ensuite décroître au fil des années. Même si l'effectif scolaire de l'ensemble de la commission scolaire tend à décroître, on peut remarquer que pour le sous-secteur Saint-Patrice, Saint-François-Xavier et Saint-Ludger de Rivière-du-Loup, la clientèle scolaire continue de croître de façon considérable.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE GLOBAL (DONNÉES CS)

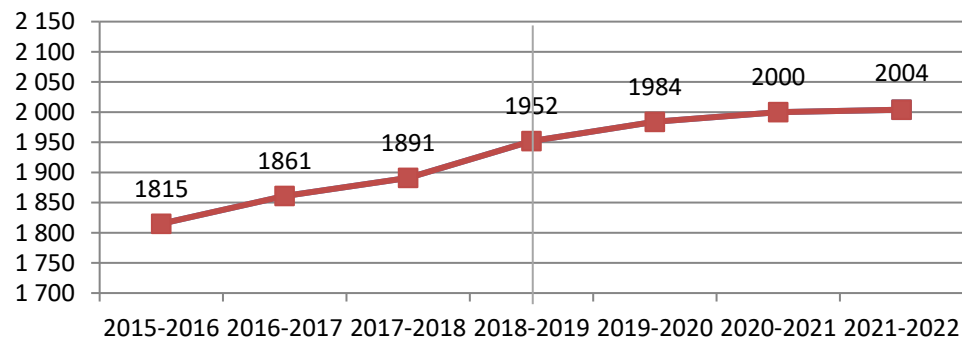


* Équivalent temps plein

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE - SECTEUR JEUNE (PRÉVISION DU MEES - ENSEMBLE DE LA CS)



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF SCOLAIRE - SECTEUR JEUNE (PRÉVISION DU MEES - SOUS-SECTEUR SAINT-PATRICE, SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET SAINT-LUDGER DE RIVIÈRE-DU-LOUP)



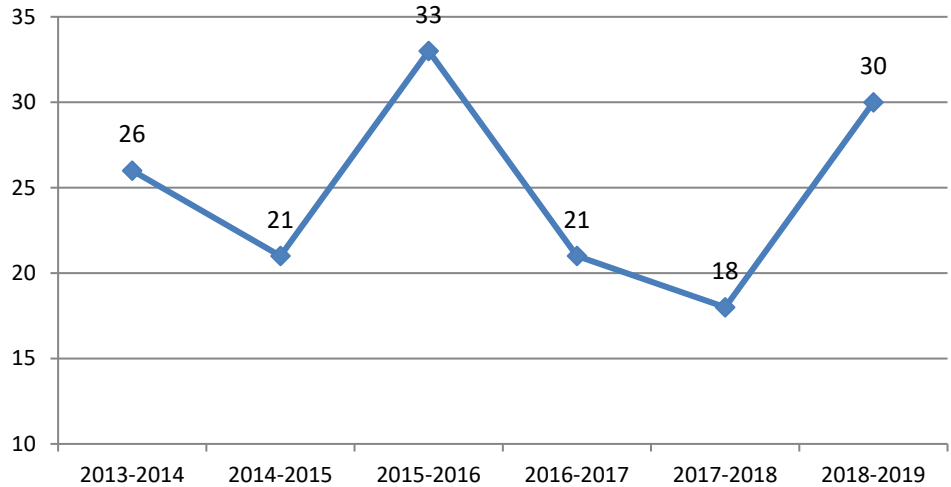
COUP D’ŒIL SUR L’ORGANISATION — PERSONNEL

La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup compte plus de 900 employés réguliers. La très grande majorité (90 %) œuvre dans les établissements scolaires et intervient directement auprès des élèves.

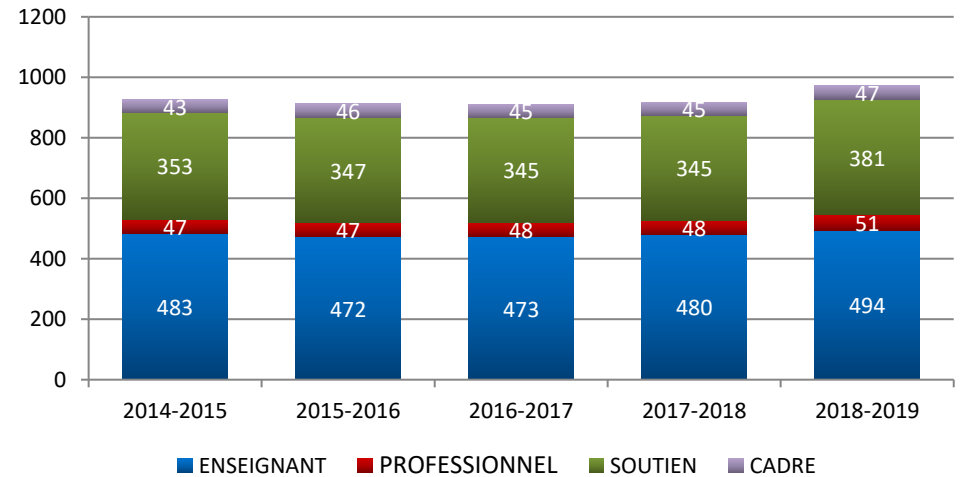
Pendant quelques années, la commission scolaire a vu bon nombre des membres de son personnel prendre leur retraite. L’année 2018-2019 aura vu le nombre de ses retraités augmenter à 30 personnes. Le tout fut souligné le 6 novembre 2019. Il s’agissait de deux membres de son personnel professionnel, de quatorze membres de son personnel enseignant, de douze membres de son personnel de soutien et deux membres de son personnel de direction. La commission scolaire a mis en place différentes mesures pour assurer la relève et continuer d’offrir des services de qualités.

Au cours de l’année 2018-2019, la commission scolaire a souligné les années de service (10, 15, 20, 25, 30 et 35 ans) de 122 employés, et ce, dans le cadre de son activité annuelle de reconnaissance Synergie.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE RETRAITÉS
(DONNÉES CS)



ÉVOLUTION DU PERSONNEL RÉGULIER
(DONNÉES CS)



COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup couvre le territoire juridictionnel des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup et une partie de la MRC de l'Islet. Ces MRC comptent un peu plus de 55 000 habitants qui sont répartis sur un vaste territoire du Québec.

La commission scolaire, dont les services sont offerts à partir de trois centres,

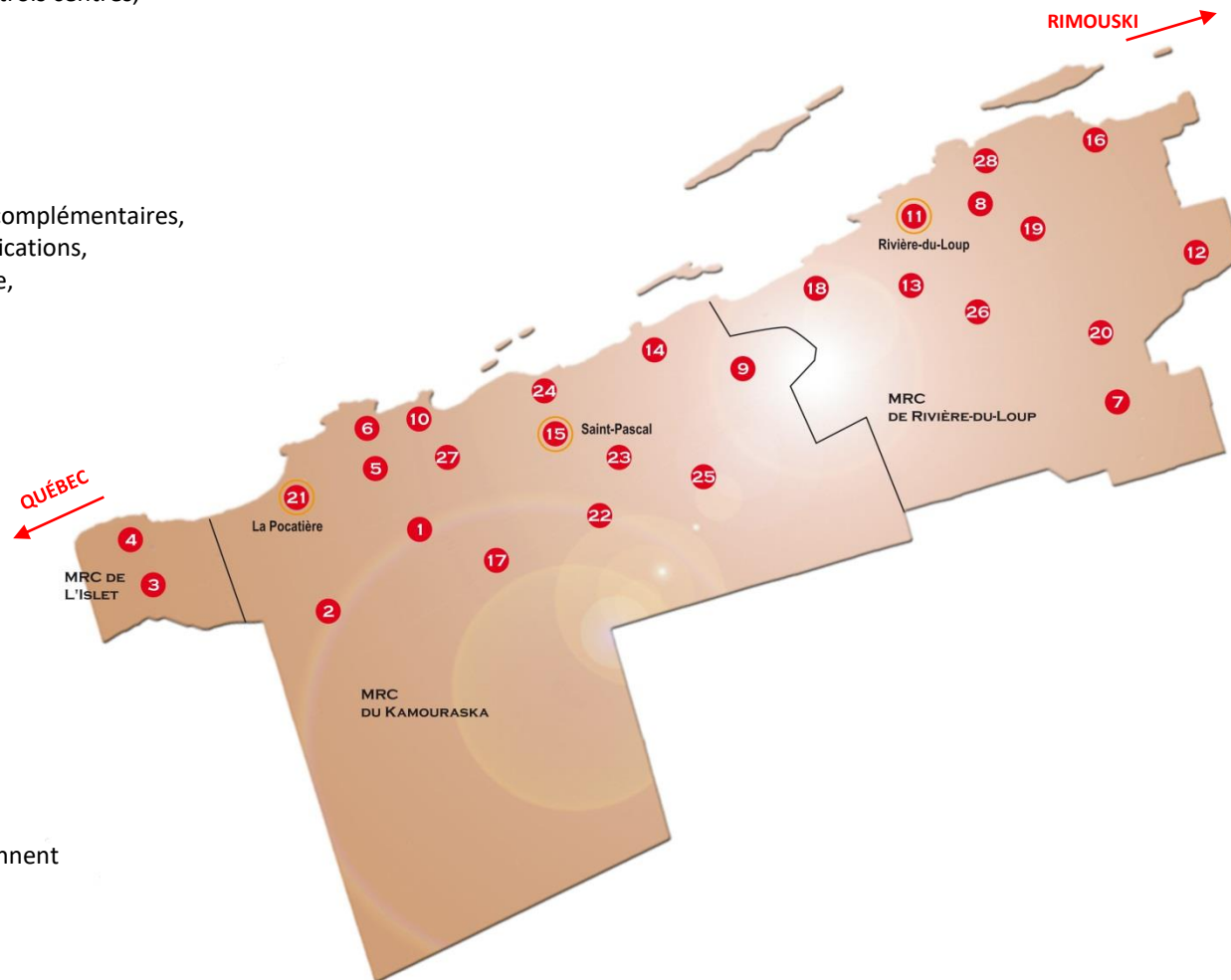
- Rivière-du-Loup
 - ▶ Direction générale,
 - ▶ Secrétariat général et communications,
 - ▶ Service des ressources humaines,
 - ▶ Service des ressources financières,
 - ▶ Service de l'adaptation scolaire et des services éducatifs complémentaires,
 - ▶ Service des technologies de l'information et des communications,
 - ▶ Service des ressources matérielles et du transport scolaire,
- Saint-Pascal
 - ▶ Service de l'enseignement aux jeunes,
- La Pocatière
 - ▶ Point de services,

dessert une clientèle d'élèves jeunes et adultes répartis entre

- 31 écoles primaires,
- 1 école primaire et secondaire,
- 3 écoles secondaires,
- 1 centre d'éducation des adultes avec 3 points de services,
- 1 centre de formation professionnelle avec des antennes à Saint-Pascal et à La Pocatière.

La commission scolaire compte 25 services de garde qui interviennent auprès de 2 774 enfants (1 752 réguliers et 1 022 sporadiques).

Son parc immobilier est composé de 50 immeubles, dont une quarantaine est utilisée à des fins éducatives et mixtes.



Écoles primaires

- 1 École de l'Amitié (Saint-Gabriel-Lalemant)
- 2 École de l'Étoile-Filante (Saint-Onésime-d'Ixworth)
- 3 École de l'Orée-des-Bois (Sainte-Louise)
- 4 École de la Marée-Montante (Saint-Roch-des-Aulnaies)
- 5 École de la Pruchière (Saint-Pacôme)
- 6 École des Vents-et-Marées (Rivière-Ouelle)
- 8 École Desbiens (Saint-Arsène)
- 9 École Hudon-Ferland (Saint-Alexandre)
- 11 École internationale Saint-François-Xavier (Rivière-du-Loup)
- 10 École J.-C.-Chapais (Saint-Denis)
- 11 École Joly (Rivière-du-Loup)
- 12 École La Chanterelle (Saint-Paul-de-la-Croix)
- 11 École La Croisée I (Rivière-du-Loup)
- 11 École La Croisée II (Rivière-du-Loup)
- 13 École Lanouette (Saint-Antonin)
- 14 École Les Pèlerins (Saint-André)
- 15 École Monseigneur-Boucher (Saint-Pascal)
- 16 École Moisson-d'Arts (L'Isle-Verte)
- 17 École Notre-Dame (Mont-Carmel)
- 18 École Notre-Dame-du-Portage (Notre-Dame-du-Portage)
- 19 École Notre-Dame-du-Sourire (Saint-Épiphanie)
- 20 École Riou (Saint-François-Xavier-de-Viger)
- 11 École Roy (Rivière-du-Loup)
- 21 École Sacré-Cœur (La Pocatière)
- 22 École Saint-Bruno (Saint-Bruno)
- 23 École Sainte-Hélène (Sainte-Hélène)
- 24 École Saint-Louis de Kamouraska (Kamouraska)
- 25 École Saint-Louis de Saint-Joseph (Saint-Joseph)
- 26 École Saint-Modeste (Saint-Modeste)
- 27 École Saint-Philippe (Saint-Philippe-de-Néri)
- 28 École Vents-et-Marées (Cacouna)

École primaire et secondaire

- 7 École des Vieux-Moulins (Saint-Hubert)

Services de garde

- 16 Service de garde L'Isle-Verte (École Moisson-d'Arts)
- 19 Service de garde Saint-Épiphanie (École Notre-Dame-du-Sourire)
- 8 Service de garde Saint-Arsène (École Desbiens)
- 1 Service de garde Saint-Gabriel-Lalemant (École de l'Amitié)
- 26 Service de garde Saint-Modeste (École Saint-Modeste)
- 28 Service de garde Les Acrobates-de-la-Marée (École Vents-et-Marées)
- 7 Service de garde des Petits-Moulins (École des Vieux-Moulins)
- 11 Service de garde L'Envol (École Roy) et L'Envolée (École Joly)
- 11 Service de garde Beau-Soleil (École internationale Saint-François-Xavier)
- 11 Service de garde La Marelle (École La Croisée)
- 14 Service de garde Le Repaire-des-Petits-Mousses (École Les Pèlerins)
- 18 Service de garde Le Repaire-des-Moussaillons (École Notre-Dame-du-Portage)
- 13 Service de garde Le Coffre-aux-Trésors (École Lanouette)
- 9 Service de garde La Galaxie (École Hudon-Ferland)
- 24 Service de garde Les Amis-de-la-Grève (École Saint-Louis de Kamouraska)
- 15 Service de garde Les Boute-en-train (École Monseigneur-Boucher)
- 10 Service de garde Les Petits-Chapais (École J.-C.-Chapais)
- 27 Service de garde Les Aventuriers (École Saint-Philippe)
- 17 Service de garde Les Carmignons (École Notre-Dame)
- 21 Service de garde Les Charlicoeurs (École Sacré-Cœur)
- 2 Service de garde La Voie-Lactée (École de l'Étoile-Filante)
- 4 Service de garde des Deux-Clochers (École de la Marée-Montante)
- 3 Service de garde Le Petit-Boisé (École de l'Orée-des-Bois)
- 5 Service de garde L'Entre-2 (École de la Pruchière)
- 6 Service de garde Au-Gré-du-Vent (École des Vents-et-Marées)

Écoles secondaires

- 21 École polyvalente La Pocatière (La Pocatière)
- 11 École secondaire de Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)
- 15 École secondaire Chanoine-Beaudet (Saint-Pascal)

Centre de formation professionnelle

- 11 Pavillon-de-l'Avenir
- 11 École L'Envol
- 15 Antenne (École secondaire Chanoine-Beaudet)
- 21 Antenne (École polyvalente La Pocatière)

Centre d'éducation des adultes

- 21 École Saint-Charles (La Pocatière)
- 11 École Thibaudeau (Rivière-du-Loup)
- 15 École Marguerite-Bourgeois (Saint-Pascal)

Centre de services

- 21 Point de services de La Pocatière
- 11 Point de services de Rivière-du-Loup
- 15 Point de services de Saint-Pascal

COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

La Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup assure le transport scolaire sur ce vaste territoire de quelque 3 500 km².

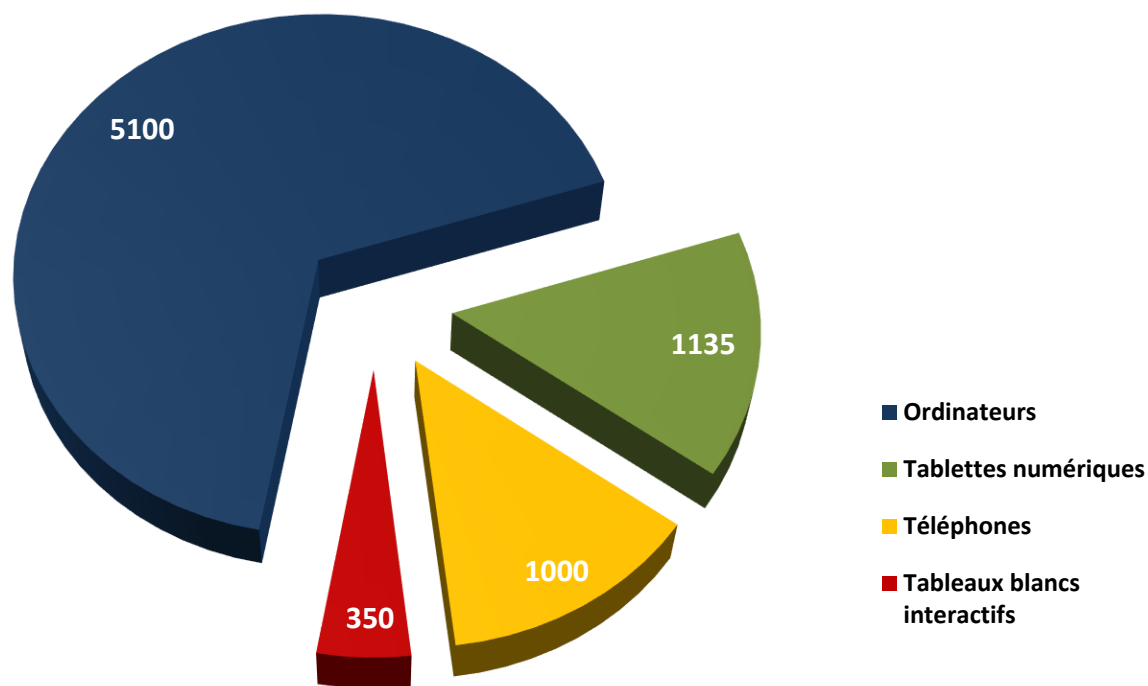


COUP D'ŒIL SUR L'ORGANISATION

Le Service des technologies de l'information et des communications (TIC) a pour but de développer et de soutenir des solutions technologiques modernes afin de favoriser la réussite de tous les élèves. Celles-ci touchent autant la dimension pédagogique qu'administrative. Plus de 9 500 demandes de service sont traitées annuellement par le Service des TIC. Les outils mis en place sont utilisés quotidiennement par plus de 10 000 utilisateurs, élèves, personnel et membres de la communauté. De plus, les élèves ayant des difficultés d'apprentissage utilisent des solutions technologiques adaptées à leurs besoins. Le Service des TIC représente aujourd'hui un élément stratégique à la mission éducative de la commission scolaire.

Afin d'assurer le fonctionnement de tous les équipements mis à la disposition des utilisateurs, le Service des TIC gère une infrastructure technologique comprenant un réseau de fibres optiques de 800 kilomètres, un réseau sans fil comptant près de 800 points d'accès, un réseau filaire à haut débit, un accès à Internet rapide et des équipements de sécurité modernes.

En 2018-2019, le Service des TIC a amorcé la mise en place du plan d'action numérique du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur. Dans le cadre de ce plan, le Service des TIC a déployé dans les classes près de 1 500 équipements pédagogiques numériques tels que des robots, des microcontrôleurs, des ordinateurs, des imprimantes 3D et des tablettes numériques. Parallèlement, le Service des TIC a poursuivi le renforcement du réseau filaire et sans fil afin d'assurer un accès rapide et stable aux ressources numériques et à Internet dans les classes. De plus, les projets de mise en place des services Office 365 et de mise aux normes de la sécurité de l'information se sont poursuivis.



ÉTAT FINANCIER 2018-2019

Le 22 octobre 2019, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup a pris connaissance de l'état financier 2018-2019 pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant.

Selon cet état financier, les revenus pour l'année scolaire 2018-2019 totalisent 104 379 587 \$ et les dépenses, quant à elles, se chiffrent à 104 820 558 \$, laissant ainsi un déficit d'exercice de 440 971 \$.

Le surplus accumulé s'établit, après les résultats 2018-2019, à 15 793 310 \$. Selon les règles budgétaires et financières du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), une partie de ce surplus accumulé ne peut être utilisée. Il s'agit d'un montant de 5 268 214 \$, soit la valeur des terrains pour 1 782 388 \$ et la valeur des provisions pour avantages sociaux pour 3 485 826 \$. Le surplus accumulé disponible aux fins de calcul de la limite d'utilisation permise par le gouvernement correspond donc à 10 525 096 \$. Malgré ce surplus disponible, la limite d'utilisation établie par le ministère pour l'année scolaire 2019-2020 est de 1 650 527 \$.

Depuis l'intégration des commissions scolaires dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec – comptes publics, quatre rapports financiers trimestriels et un rapport financier annuel pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (année financière scolaire) ont été rédigés et envoyés au MEES. Nouveauté à compter d'avril 2019, un rapport mensuel est aussi exigé et rédigé suite à la demande du MEES.

L'année scolaire 2018-2019 n'a subi aucune nouvelle compression budgétaire effectuée par le MEES. Cependant, les anciennes compressions budgétaires demeurent toujours récurrentes et présentes. Depuis 2011-2012, c'est plus de 3 M \$ de compressions budgétaires cumulées qui furent soustraites des allocations du MEES.

Pour l'année financière 2018-2019, il y a baisse de la taxe scolaire. Le gouvernement entreprend une première révision de la taxe scolaire en présentant le projet de loi n° 166 – Réforme du système de la taxe scolaire. Cette loi introduit un mode de taxation scolaire régional, même taux de taxe scolaire fixé dorénavant par le gouvernement et par région administrative. Ce nouveau mode vise à réduire les iniquités et à rendre le régime de la taxation plus transparent pour les contribuables. Il allège ainsi le fardeau fiscal des contribuables par l'introduction de deux volets présentés dans la loi n° 166 :

- Un taux unique régional de la taxe scolaire basé, sur le taux effectif le plus bas existant de notre région en 2017-2018, fixé par le gouvernement :
 - Taux effectif moyen passe de 31,161 ¢ qu'il était en 2017-2018 à 26,107 ¢ du 100 \$ d'évaluation scolaire uniformisée pour l'année scolaire 2018-2019 représentant une diminution d'un montant de revenu de taxe scolaire de près de 2.5 M \$;
- Une exemption récurrente du premier 25 000 \$ sur la valeur des immeubles imposables :
 - Pour notre commission scolaire, cela représente une autre baisse de revenus de taxe scolaire de 1 887 835 \$ qui est assumée par une compensation d'exemption du gouvernement.

Tel qu'indiqué au résumé de l'état financier 2018-2019, les revenus de la taxe scolaire sont de 11 346 395 \$, soit 10,9 % de l'ensemble des revenus de l'année scolaire 2018-2019.

L'année financière terminée au 30 juin 2019 est également la poursuite de la part du MEES du modèle d'allocations des ressources accordées pour les activités éducatives de la formation générale des jeunes, des adultes et de la formation professionnelle, modèle regroupant plusieurs mesures sous 3 grandes familles : mesures d'appui, adaptation scolaire et régions et petits milieux.

ÉTAT FINANCIER 2018-2019

Parmi ces mesures, 31 mesures sont identifiées par le Ministre en 2018-2019 et destinées directement aux établissements scolaires. Pour notre commission scolaire, 26 d'entre elles sont dédiées aux écoles et décentralisées aux écoles par la commission scolaire.

- Mesures d'appui :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé;
- Réussite des élèves en milieu défavorisé – Agir autrement au primaire et au secondaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Études dirigées au secondaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Réussite en lecture et écriture au primaire (écoles de rangs déciles 8, 9 et 10);
- Aide individualisée;
- Saines habitudes de vie au primaire et au secondaire;
- À l'école, on bouge!;
- Aide aux parents;
- Partir du bon pied!;
- Accroche-toi au secondaire;
- Coup de pouce de la 2^e à la 6^e année au primaire;
- Prévention de l'intimidation et de la violence à l'école – interventions efficaces;
- Fréquentation et réussite des jeunes en formation professionnelle;
- Activités d'exploration professionnelle des adultes en formation générale;
- Formation continue sur l'usage des technologies;
- Acquisition de livres et documentaires;
- Accroche-toi en formation générale des adultes (*nouveau 2018-2019*);
- Soutenir le leadership pédagogique à la formation générale des adultes (*nouveau 2018-2019*);
- Initiatives des établissements;
- La culture à l'école – Activités culturelles;
- Sorties scolaires en milieu culturel (*nouveau 2018-2019*);
- Accroche-toi en formation professionnelle (*nouveau 2018-2019*);

- Formation en réanimation cardio-respiratoire au secondaire;
- Ressources professionnelles pour intervenir tôt;
- Acquisition de livres de littérature jeunesse pour la classe;
- Matériel pour les classes et les services de garde – Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisés;
- Agents pour la première transition (*nouveau 2018-2019*);
- École inspirante (*nouveau 2018-2019*);
- Adaptation scolaire :
 - Soutien à l'intégration en classe des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Régions et petits milieux :
 - Soutien en mathématiques au secondaire;
 - Vitalité des petites communautés.

Au niveau des investissements, la commission scolaire a procédé, dans l'année scolaire 2018-2019, à d'importants travaux de construction, d'améliorations et de rénovations majeures de ses bâtiments pour une somme de 9 112 662 \$, dont la construction d'un gymnase et l'achat de classes modulaires, et à des aménagements de terrain et de cours d'école pour une somme de 99 217 \$. Des acquisitions furent effectuées en mobilier, appareillage et outillage pour un montant de 1 098 775 \$, et en équipements informatiques et de télécommunication multimédia pour 1 329 150 \$. Ces investissements en 2018-2019 totalisent 11 639 804 \$.

La Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup réaffirme que les efforts seront toujours déployés et priorisés afin d'assurer, selon les disponibilités budgétaires, les meilleurs services éducatifs requis à l'ensemble de nos élèves.

Claudel Gamache

Directeur du Service des ressources financières

ÉTAT FINANCIER 2016-2017

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	6 564 729 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	10 379 558
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles	3 294 704
Subvention à recevoir – Financement	12 651 732
Taxe scolaire à recevoir	372 627
Débiteurs	1 027 934

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS 34 291 284 \$

PASSIFS

Créditeurs et frais courus à payer	10 193 271 \$
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	7 649 799
Revenus perçus d'avance	278 195
Provision pour avantages sociaux	4 058 270
Dettes à long terme à la charge de la commission scolaire	5 847 280
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention	80 743 224
Autres passifs	1 351 522

TOTAL DES PASSIFS 110 121 561 \$

ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) (75 830 277) \$

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles	91 479 627 \$
Charges payées d'avance	143 960

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS 91 623 587 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ 15 793 310 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

REVENUS

Subvention de fonctionnement du MEES	82 440 264 \$
Autres subventions et contributions	104 052
Taxe scolaire	11 346 395
Droits de scolarité et frais de scolarisation	636 975
Ventes de biens et services	8 466 263
Revenus divers	1 036 462
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	349 176

TOTAL DES REVENUS 104 379 587 \$

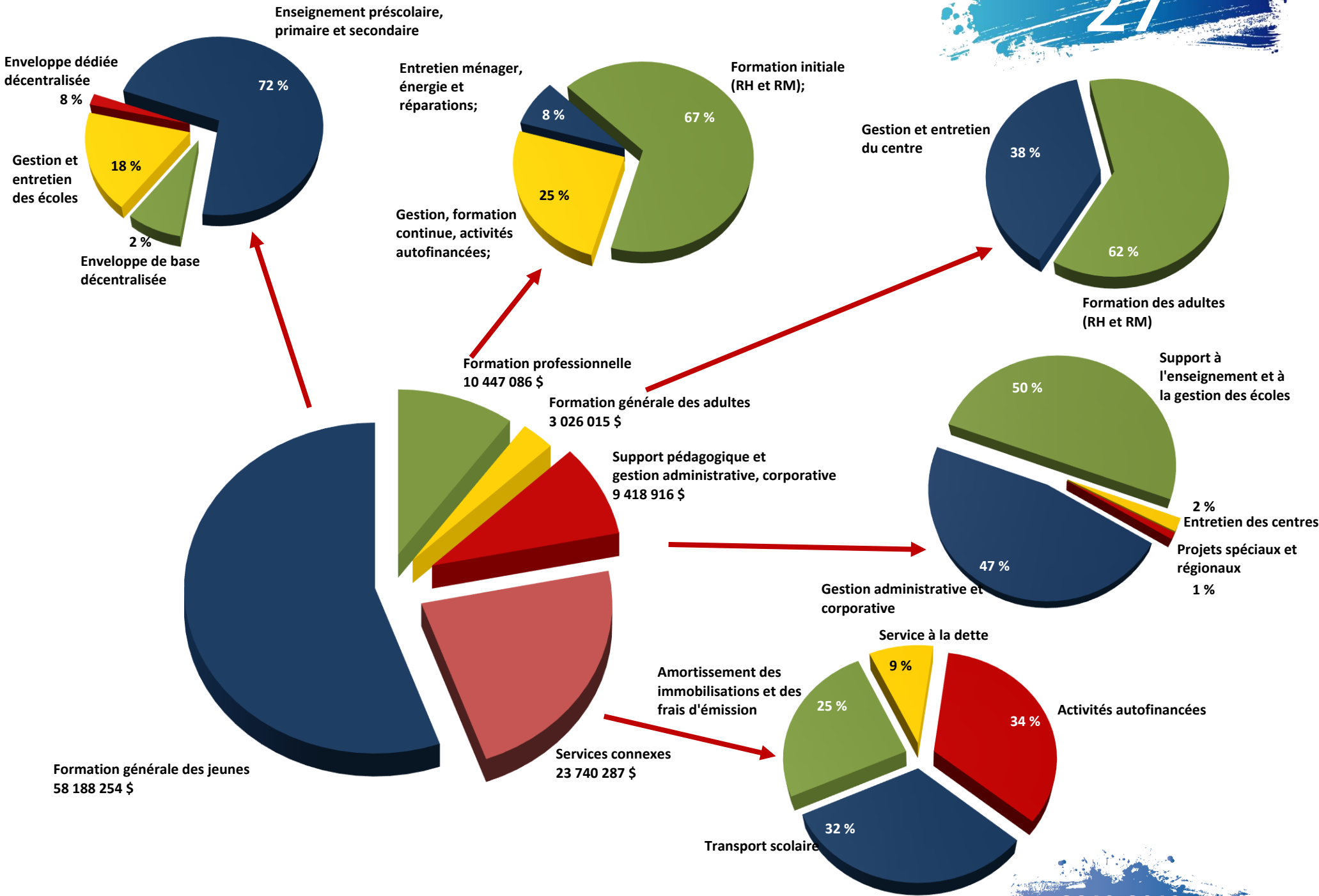
CHARGES

Activités d'enseignement et de formation	47 347 872 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	25 894 387
Services d'appoint	12 790 334
Activités administratives	4 670 663
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 438 347
Activités connexes	2 752 337
Charges liés à la variation de la provision pour avantages sociaux	(74 105)
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	723

TOTAL DES CHARGES 104 820 558 \$

EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE

(440 971) \$



**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES
(article 220.2 LIP)**

Rapport du commissaire à l'éthique

Aucun manquement à ce code n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Clément Bernier

Commissaire à l'éthique



Document complémentaire
sur notre site Web

*Code d'éthique et de déontologie
applicable aux commissaires*

<https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/lois-reglements-politiques-et-ecrits-de-gestion/>

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS (article 220.2 LIP)

Rapport du Responsable de l'examen des plaintes

La philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le Secrétariat général a répondu à 23 situations en 2018-2019.

Ces situations et les suivis faits peuvent se résumer comme suit :

i) Insatisfaction à l'égard d'un membre du personnel :

En 5 occasions, l'insatisfaction touchait le comportement du personnel de la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées. Deux situations ont cependant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont : confidentialité, qualité du travail et violence/intimidation à l'égard d'un élève.

ii) Insatisfaction à l'égard des services éducatifs dispensés :

En 14 occasions, l'insatisfaction touchait les services éducatifs dispensés par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées. Deux situations ont cependant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Admission/inscription;
- Classement;
- Plan d'intervention – application du plan;
- Suspension/expulsion d'un élève;
- Violence/intimidation.

TABLEAU STATISTIQUE					
TYPE D'INSATISFACTION	TYPE D'INTERVENTION	DEMANDES DE RECHERCHE DE SOLUTION	PLAINTES FORMELLES	AUTRES INTERVENTIONS	TOTAL
INSATISFACTION À L'ÉGARD D'UN MEMBRE DU PERSONNEL		0	5	0	5
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS		5	9	0	14
INSATISFACTION À L'ÉGARD DES SERVICES CONNEXES		2	0	2	4

iii) Insatisfaction à l'égard des services connexes :

En 4 occasions, l'insatisfaction touchait les services connexes offerts par la commission scolaire. Toutes ces situations ont été réglées au moyen d'échanges entre les personnes concernées, aucune n'ayant nécessité l'intervention du Protecteur de l'élève.

Les principaux sujets d'insatisfaction sont :

- Critères de sélection pour des bourses;
- Établissement des zones dangereuses – transport scolaire;
- Gestion du stationnement de l'école.

CONCLUSION

Avec plus de 7 000 élèves jeunes et adultes inscrits dans nos établissements et plus de 1 100 employés dont plus de 90 % œuvrent auprès des élèves, la commission scolaire peut conclure que le nombre de situations ayant nécessité l'intervention du Responsable de l'examen des plaintes est plus que satisfaisant.

Il faut toutefois demeurer sensible à l'augmentation du nombre et de la complexité des cas à traiter. Cette tendance est d'ailleurs remarquée à travers le réseau des commissions scolaires au cours des dernières années.

Aujourd'hui, l'école accueille des parents mieux informés, plus prédisposés à questionner les pratiques établies, à débattre des décisions prises et à vouloir participer à la solution des difficultés rencontrées.

Cette nouvelle réalité, réunie à l'apparition de situations de plus en plus complexes, exige, de la part des gestionnaires qui traitent des plaintes, une plus grande écoute, un regard différent, une réflexion plus poussée et des réponses plus étoffées. Cette réalité, bien que stimulante, exige plus de temps pour traiter les situations et répondre adéquatement à cette responsabilité.

La prévention des situations problématiques et la communication fonctionnelle demeurent des éléments essentiels à la gestion des plaintes.

Éric Choinière

Responsable de l'examen des plaintes

Le rapport annuel 2018-2019 du responsable de l'examen des plaintes est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du responsable de l'examen des plaintes

<https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/demandes-et-plaintes/traitement-des-plaintes-et-protecteur-de-leleve/>

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS
(article 220.2 LIP)**

Rapport du protecteur de l'élève

Lorsque le processus d'examen des plaintes mis en place par la commission scolaire n'a pu apporter de résultats satisfaisants, les élèves ou leurs parents peuvent communiquer avec le protecteur de l'élève qui pourra se saisir d'une plainte en lien avec les services offerts aux élèves. Encore une fois, la philosophie à la base de l'examen des plaintes repose sur l'accueil, l'écoute et la recherche de solutions justes et équitables, dans le meilleur intérêt de l'élève, et avec la collaboration des parents et de tous les intervenants concernés.

Dans le cadre de l'application de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents, le protecteur de l'élève a reçu 5 plaintes en 2018-2019.

Guy Robitaille

Protecteur de l'élève

Le rapport annuel 2018-2019 du protecteur de l'élève est disponible auprès du Secrétariat général de la commission scolaire.



Document complémentaire
sur notre site Web

Rapport du protecteur de l'élève

<https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/demandes-et-plaintes/traitement-des-plaintes-et-protecteur-de-leleve/>

**RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI FACILITANT LA DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES
(article 25 de la loi)**

Rapport du responsable du suivi des divulgations

Aucun acte répréhensible n'a été constaté au cours de l'année scolaire 2018-2019.

Eric Choinière

Responsable du suivi des divulgations



Documents complémentaires
sur notre site Web

*Procédure visant à faciliter la divulgation des
actes répréhensibles*

Formulaire de divulgation

<https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/demandes-et-plaintes/loi-sur-la-divulgation-dun-acte-reprehensible/>

RAPPORT CONCERNANT L'UTILISATION DES RESSOURCES –

**OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES
(article 275.2 LIP)**



Documents complémentaires
sur notre site Web

*Objectifs, principes et critères de répartition des
ressources 2018-2019*

[https://www.cskamloup.qc.ca/notre-
organisation/lois-reglements-politiques-et-ecrits-
de-gestion/](https://www.cskamloup.qc.ca/notre-organisation/lois-reglements-politiques-et-ecrits-de-gestion/)

RAPPORT CONCERNANT L'UTILISATION DES RESSOURCES –

**APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES,
DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.001
(article 20 de la loi)**

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2018-2019, comme suit :

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS						
MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS (Articles 12 et suivants)						
(PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019)						
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL	PERSONNEL ENSEIGNANT	PERSONNEL DE BUREAU, TECHNICIEN ET ASSIMILÉ	PERSONNEL OUVRIER, D'ENTRETIEN ET DE SERVICE	TOTAL
EFFECTIFS AUTORISÉS (en heures payées)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1 697 607
EFFECTIFS UTILISÉS (en heures payées)	84 888	97 781	865 688	467 468	99 053	1 614 878
(% relatif)	(5,3 %)	(6,1 %)	(53,6 %)	(28,9 %)	(6,1 %)	
NOMBRE D'EMPLOYÉS VISÉS	53	75	907	583	88	1 706
(% relatif)	(3,1 %)	(4,4 %)	(53,1 %)	(34,2 %)	(5,2 %)	
SOLDE (DÉFICIT) INUTILISÉ (en heures payées)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	82 729

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS DES MINISTÈRES, DES ORGANISMES ET DES RÉSEAUX DU SECTEUR PUBLIC AINSI QUE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT, L.R.Q., CHAP. G-1.011 (article 20 de la loi)

La commission scolaire a procédé à l'application de la LGCE, pour l'année 2017-2018, comme suit :

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS		
MESURES RELATIVES AUX CONTRATS DE SERVICES (Articles 15 et suivants) (PÉRIODE DU 1 ^{ER} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018)		
CATÉGORIES DE CONTRATS	NOMBRE	MONTANT TOTAL
À UNE PERSONNE PHYSIQUE (10 000 \$ ET PLUS)*	3	156 186 \$
À UNE PERSONNE MORALE (25 000 \$ ET PLUS)**	13	716 330 \$
TOTAL	16	872 516 \$

* Explication des contrats : (10 000 \$ et plus – personnes physiques)	Nicolas Thiboutot	49 236 \$	Contrat de service de déneigement d'établissement scolaire
	Les entreprises Guy et Pascal Dubreuil (9306-0655 Québec inc.) (2 contrats)	106 950 \$	Contrat de service de déneigement d'établissement scolaire
** Explication des contrats : (25 000 \$ et plus – personnes morales)	Entretien Ménager PC inc.	102 000 \$	Contrat d'entretien ménager
	Service d'entretien C & S	99 902 \$	Contrat d'entretien ménager
	Morneau Shepell Ltd	35 000 \$	Soutien aux employés
	Goulet et Lebel architectes (8 contrats)	371 231 \$	Contrat en architecture – établissement scolaire
	LGT	33 197 \$	Contrat d'ingénierie – établissement scolaire
GRICS	75 000 \$	Contrat de service pour l'implantation d'un système informatique	

Rédaction

ANTOINE DÉRY, ÉRIC CHOINIÈRE

Collaboration

**CAROLINE BEAUDOIN, CLAUDEL GAMACHE,
SONIA JULIEN, MARIO RICHARD, MARTINE SIROIS,
NATHALIE BÉLANGER, BENOIT OUELLET**

Conception, mise en pages, élaboration et intégration Web

HÉLODIE DIONNE, GUY LAVOIE

Support

MÉLISSA BEAULIEU, DIANE BOSSÉ, STÉPHANE DIONNE

Révision

HÉLODIE DIONNE

Reliure (version papier)

HÉLODIE DIONNE

Réalisation

**ANTOINE DÉRY – DIRECTION GÉNÉRALE
ÉRIC CHOINIÈRE – SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS
NATHALIE BÉLANGER – ÉDUCATION DES ADULTES
CAROLINE BEAUDOIN – SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE
CLAUDEL GAMACHE – SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
SONIA JULIEN – SERVICES ÉDUCATIFS JEUNES
BENOIT OUELLET – FORMATION PROFESSIONNELLE
MARIO RICHARD – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS
MARTINE SIROIS – SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

© Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup. Décembre 2019. Tous droits réservés.

Droits photographie et visuel : Stéphane Rauzada, Anastasia Popova, kolopach – Fotolia.com



COMMISSION SCOLAIRE
DE KAMOURASKA-RIVIÈRE-DU-LOUP
Mille et un regards... Une vision!